

Association agréée  
pour la protection  
de l'environnement

Sources et rivières

du  
L I M O U S I N

**Secrétariat/comptabilité**  
**Formations / Médias**  
**Plaidoyer**  
**Commission Milieu**  
**Commission Juridique**

**BILAN D'ACTIVITE 2021**



## SECRETARIAT / Comptabilité

### - Réunions de CA : Le CA s'est réuni 10 fois en 2021

29 janvier / 19 février / 6 avril / 11 mai / 10 juin / 13 juillet / 18 août / 23 septembre / 28 octobre / 08 décembre. Plus d'une dizaine de participants à chacune des réunions.

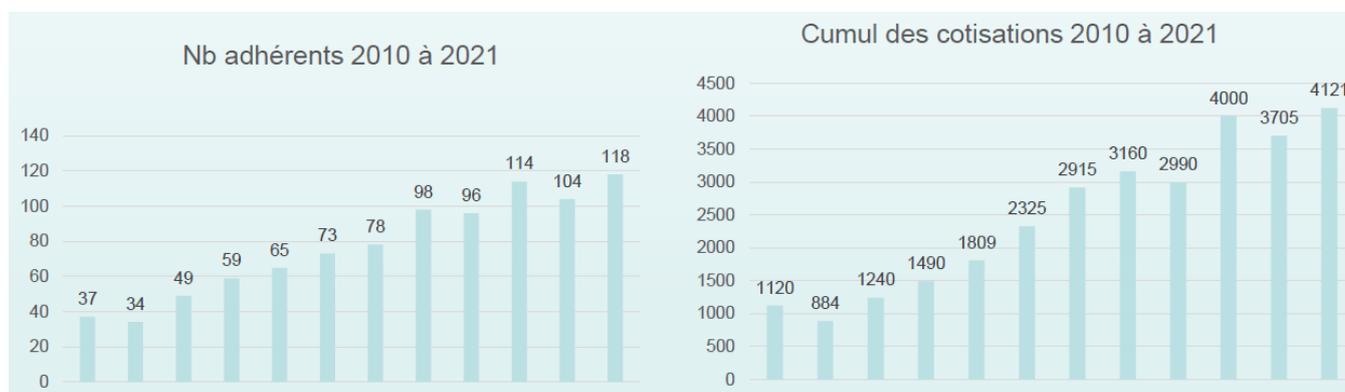
Un administrateur invitant le CA à domicile à tour de rôle, les réunions ayant lieu parfois au centre nature La Loutre. Plusieurs réunions se sont déroulées en visio-conférence grâce à la mise à disposition par Limousin Nature Environnement des moyens « Zoom ».

La réunion du 18 août s'est déroulée au bord du lac de Vassivière, pour les traditionnelles « Universités d'été de SRL » chez Richard.

Ces réunions statutaires ont été accompagnées de plusieurs autres réunions en formation commissions milieux et juridique.



- **Adhérents 2021 : 118 adhérents individuels** sont à jour de cotisation au 31 décembre 2021. **5 associations** membres sont à jour de cotisation au 31 décembre 2021. Le Club Français des Pêcheurs à la Mouche soutient SRL par un don de 300€. SRL compte également un groupe complémentaire de "**sympathisants**" de **170 personnes** qui reçoivent par mail certaines infos (adhérents réguliers non à jour de cotisation, relations de travail).



### - Ressources Financières -

Les **adhésions / Dons / Mécénat 2021** représentent 4859 €, soit 13% des ressources de l'association.

Les **prestations, expertises et actions juridiques** représentent en 2021 18000€ soit 48% des ressources financières de SRL.

**Les financements publics en 2021** : SRL bénéficie jusqu'à décembre 2021 d'un dernier soutien à l'emploi association régional (6540€) avant abandon total des associations employeuses à ce titre. La Région Nouvelle Aquitaine a également soutenu cette année notre projet « Hommes Nature » à hauteur de 5000 €. SRL a enfin répondu à un appel à projet du ministère de l'écologie et a obtenu de la DREAL Nouvelle Aquitaine un soutien de 3000€ pour la mise en œuvre du projet « La rivière n'est pas une poubelle ». Les financements DREAL ne cessent de diminuer, en même temps que le ministère de l'écologie s'éloigne des territoires. Les financements publics des actions de SRL représentent ainsi en 2021 38% de nos ressources financières.

**- La Comptabilité professionnelle a été assurée cette année encore de façon bénévole par Minerve Perez.** Remerciements chaleureux de SRL pour la qualité de son travail et son investissement, qui nous assurent cette année encore une véritable sérénité comptable.

### COVID 19

*L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, qui a évidemment eu des conséquences importantes sur les activités de SRL.*

*Les activités de formation, les conférences, l'accueil du public, les sorties rivières, ont été en particulier touchées. La période restrictions de circulation et de réunions sont des éléments à garder en tête dans la lecture de ce bilan d'activité 2021 à nouveau un peu particulier.*

*Malgré tout, l'activité de SRL a cette année encore été très soutenue.*

**SRL adresse dans ce contexte des remerciements plus appuyés que jamais à l'ensemble des équipes bénévoles qui ont assuré la mise en œuvre de notre objet collectif au service de l'intérêt général.**

## **BILAN CONFERENCES/FORMATION/MEDIAS**

### **Médias**

- **France 3 Nouvelle-Aquitaine** 9 janvier : reportage avec ITV de SRL et de la confédération paysanne, sur l'**usine de tomates d'Egletons et la destruction des zones humides**.
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine, La Montagne, France Bleue Limousin** février-mars 2021 : couverture médiatique et communiqué de presse commun NMP et COREN lors de l'audience au tribunal administratif et suite à la **victoire associative liée à l'annulation de l'autorisation d'usine à Pellets torréfiés de Bugeat**.
- **Le Populaire du Centre** 6 février 2021 : « **débat autour d'une thèse de doctorat sur l'impact de l'évaporation** » - intervention de SRL dans un article consacré aux aides publiques à l'effacement des étangs.
- **Le canard enchaîné**, 17 mars, « Et les étangs du Limousin firent glouglou » sur la pollution liée à l'étang de Masgontier à St Priest Ligoure.
- **La Montagne Creuse**, 24 mars 2021, sur la mise en demeure du CD23 pour l'absence de compensation à la destruction des zones humides. Dossier en lien avec FNE23. Communiqués de presse et couverture médiatique en 2020 à l'occasion de la plainte de SRL.

- **France 3 Nouvelle-Aquitaine** : Reportage d'investigation sur « le sous-sol limousin et la radioactivité », avec SRL et CRIIRAD. En trois volets diffusés en mai 2021 : <https://www.youtube.com/watch?v=7xlOeBXud2E>  
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges-la-reserve-d-eau-potable-de-la-crouzille-est-elle-toujours-radioactive-2073829.html>
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine / Le Populaire du centre, France Bleue Limousin** : juin 2021, signature avec le Parquet de Limoges et l'OFB, et LNE d'une convention pour la mise en place de stages de citoyenneté liés aux infractions environnementales.
- **Canard enchaîné**, 7 juillet 2021, « Un peu d'uranium de-ci, de-là... ». SRL cité avec CRIIRAD au sujet des pollutions radioactives de cours d'eau suite à la plainte de SRL.
- **France Inter**, 30 octobre 2021 : Emission « Secrets d'info », Benoit Colombat, « deux ans après sa création, la cellule Demeter de la gendarmerie fait toujours polémique ». ITV d'Antoine.  
<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-30-octobre-2021>
- **Le Populaire du centre**, 20 octobre 2021, « La création des plans d'eau règlementée », SRL au soutien du nouvel arrêté national du 9 juin.
- **France 3 Limousin**, 16 décembre 2021, « une juridiction spécialisée environnement à Limoges ». ITV d'Antoine.

## VIAM ■ Le tribunal administratif de Limoges rendra sa décision sous peu Mort annoncée de l'usine à pellets

« Cette affaire aurait pu vous retenir un certain temps car, de prime abord, elle présentait une certaine technicité. Mais compte tenu des derniers éléments dont vous disposez, nous pensons qu'elle ne vous retiendra pas très longtemps. »

Les termes et le ton employés par le rapporteur public du tribunal de Limoges dans ses conclusions, rendues hier, ne laissent guère de doute sur l'arrêt définitif du projet d'usine de pellets torréfiés de Viam. Il plaide pour l'annulation de l'arrêt pris par le préfet de la Corrèze qui au Carbo Viam a de tortisatio restière Cette tamme que l'i pose p financ Carbo



**LUTTE.** Les défenseurs de l'environnement s'opposent depuis des années au projet d'usine à pellets torréfiés. PHOTO D'ARCHIVES

Beaucoup moins d'amer-tume, en revanche, dans la voix d'Antoine Gatet. Ce juriste portait la voix de trois associations (Corrèze environnement, Sources & rivières du Limousin et Non à la Montagne Pellets) qui réclamaient l'annulation de cette autorisation délivrée par la préfecture de la Corrèze.

« Si on n'avait pas été là... »

« Dès le début, nous avons parlé de l'incapacité technique et financière de l'exploitant », assure le juriste. « Si on n'avait pas été là, ça aurait pu se faire. Les sous auraient été dé-

## Un peu d'uranium de-ci, de-là...

**C**ELA fait vingt ans qu'Orano (nouveau nom de la Cogema) ne fait plus de trous dans le Limousin pour y trouver de l'uranium. Mais, entre 1949 et 2001, la multinationale du combustible nucléaire a exploité une soixantaine de mines d'uranium dans la Haute-Vienne. Et a laissé quelques souvenirs : 24 millions de tonnes de « résidus d'extraction », une sorte de sable bourré de cochenneries diversement radioactives, radium 226, uranium 238, thorium 230...

Tout cela a été balancé dans quatre anciennes mines à ciel ouvert, puis recouvert de terre, de sable et de roches. Aujourd'hui, Orano jure faire « du suivi environnemental, des contrôles atmosphériques, des contrôles du milieu aquatique, du milieu terrestre... » Donc tout va bien, non ?

### T'es le bonjour de Geiger

A la mi-mars, à l'occasion du tournage par France 3 Nouvelle-Aquitaine d'une enquête sur la radioactivité du sous-sol limousin, des spécialistes de la CRIIRAD, un laboratoire indépendant de mesure de la radioactivité, débussent sur le bas-côté d'un chemin public qui mène à Bellezane (l'un des sites de stockage) un étrange petit monticule de terre bouseux : son taux de radioactivité est 20 fois supérieur à la normale. Bruno Chareyron, le directeur du laboratoire de la CRIIRAD, tenait le compteur Geiger : « En 1998, exactement au même endroit, nous avions signalé ces mêmes déchets radioactifs. Comment se fait-il qu'ils soient toujours là ? » Réponse d'Orano : « Nous confirmons la présence d'une zone marquée de l'ordre de 2 m<sup>2</sup> aux abords de la piste dans un bosquet. Des investigations sont en cours afin de déterminer si des travaux avaient été réalisés dans une décennie ou deux ? Bien sûr, 2 m<sup>2</sup> de déchets atomiques, ce n'est rien, ou

presque. Mais, affirme Bruno Chareyron, « en l'espace de deux jours, dans un rayon de 15 km autour de Bellezane, j'ai détecté des taux de radioactivité nettement supérieurs à la normale sur plus de 30 lieux différents, tous liés au passif minier ».

Dix fois la normale dans le vallon d'un ruisseau qui se jette dans l'étang de la Crouzille, une réserve d'eau potable qui alimente Limoges. Trois fois la normale sur une route communale du village de Razès, à 50 mètres de la maison des associations. Dix fois la normale le long d'un autre petit ruisseau, dans lequel se jettent les eaux traitées qui s'écoulent de Bellezane. Pour ce dernier cas, Antoine Gatet, juriste de l'association Sources et Rivières du Limousin, a déposé en avril une plainte contre X pour pollution : « Ça fait vingt ans qu'on multiplie les alertes, rien ne se passe. »

D'où viennent ces résidus ? Pour les boues industrielles planquées en bord de chemin de Bellezane, Orano reconnaît que c'est « lié à l'activité de transport ». Traduction : la boue est tombée d'un camion non bâché pendant son acheminement au centre de stockage... Les sédiments radioactifs trouvés aux abords de l'étang de la Crouzille et le long du petit ruisseau, eux, ont été contaminés par des eaux qui sortaient des mines.

Quant à côté de la maison des associations de Razès, elle provient de résidus miniers fournis généreusement par la Cogema, qui, à l'époque, les jugeait sans danger. Jusqu'au début des années 90, ils ont donc été utilisés comme matériau de remblais pour les routes... Pour Orano, pas de quoi fouetter un chat : « absence de risque sanitaire et d'impact significatif sur l'environnement ». Ces résidus sont des déchets radioactifs de faible activité ou de très faible activité à vie longue. Pas grave, donc. Le nucléaire, après tout, c'est de l'énergie décarbonée, non ? On ne va pas commencer à chipoter...  
**Professeur Canardeau**

# LE POPULAIRE DU CENTRE HAUTE-VIENNE

## Une autre vie après l'étang



■ **ENVIRONNEMENT.** Hier à Cleux, le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne a défendu les avantages de la suppression de certains étangs, très nombreux en Haute-Vienne, dont l'impact sur l'environnement serait néfaste.

■ **ARGUMENTS.** Si des associations militent elles aussi pour qu'il y ait moins d'étangs, d'autres les défendent et contestent les arguments avancés par les tenants de la suppression. PHOTO STRIKING LINKS

## Formations/Conférences/Information du public

*Interventions de SRL*

- **Intervention à la journée d'échanges et de formation du réseau D.E.S.I.R, FNE Languedoc-Roussillon.** « L'après-mines en France, une politique de l'Etat défailante fondée sur un droit dépassé ». Présentation par Antoine de l'exemple de l'après mine d'or et d'uranium en Limousin. 26 janvier 2021 en visio.
- **« Fête de la Vienne », organisée par le syndicat de la montagne limousine juin 2021.** Intervention de Richard, Marcel, Michel et Christian pour présenter les sorties rivières de SRL le 2 juin. Intervention de Richard et Antoine le 7 juin dans un débat à Eymoutiers sur la petite hydroélectricité. Intervention de Richard le 10 juin à Nedde dans le cadre d'une discussion sur les acteurs de l'eau. Participation de Richard à la journée de clôture-bilan le 12 juin.
- **Formation sur la séquence « Eviter, réduire, compenser »** des études d'impacts environnementales. Intervention d'Antoine le 24 juin 2021 à Angoulême. Organisé par FNE-NA et FNE.
- **« A la découverte du château de Ségur et de son site ».** Découverte de l'Auvézère avec Cyril pour SRL. Le 12 août 2021.
- **Festival « Nature Chevêche » du CPIE Périgord-Limousin à Nontron.** Tenue d'un stand le 2 octobre 2021 par Alain. Intervention d'Antoine à la table ronde « La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? ».
- **Formation « Le droit à l'information en matière d'environnement »** - Montage et présentation de la formation par Antoine le 11 septembre 2021, réalisée dans le cadre des formations pour les sentinelles de la nature FNE NA.
- **Balade nature et stand de SRL, « Rencontres aux Champs » - Briançonnais environnement** - 17-19 septembre 2021.  
Tenue d'un stand à la Rongère par les bénévoles de la commission milieux. Animation d'une sortie rivières en bord de Briançonne le 18 septembre matin. Participation à la sortie pour montrer un effacement d'étang avec le SABV.
- **Conférence de Mikael Le Bihan (OFB)** : co-organisation de la conférence le 29 octobre 2021 à la médiathèque de Limoges « cours d'eau et milieux aquatiques, quel avenir face au changement climatique ? ».



- **Site internet** mises à jour régulièrement.  
**Avancement de la constitution du nouveau site de SRL.** Travail de José et Pierre. Lancement du nouveau site internet à l'AG 2022.
- **La lettre d'information aux adhérents de SRL** diffusion régulière des informations et actualités de SRL : 3 lettres d'info en 2021
- **Bulletin SOURCES n°24**, diffusé aux adhérents à l'occasion de l'AG. Mis en ligne.



### Sommaire

- **Rapport Moral du Président** : De l'utilité du mouvement associatif
- **Commission communication** : Le site web fait peau neuve
- **Commission milieux** : SRL toujours engagé dans l'opération "la rivière n'est pas une poubelle"
- **Commission communication** : Donnez des gouttes à SRL
- **Commission milieux** : 2021 - 150 km le long des rivières
- **Commission milieux** : Les leçons d'un effacement d'étang
- **Commission juridique** : Coût d'arrêt à l'usine de pellets de Bugeat

Sources et Rivières du Limousin  
La Loutre, 87430 Verneuil-sur-Vienne  
<http://www.sources-rivieres.org>

## ➤ **Participation locale**

- **CODERST restreints « plans d'eau »** chargés d'émettre des avis sur les projets de renouvellement et de régularisation des plans d'eau en Haute-Vienne.

CODERST en formation Restreinte "Plans d'eau" du 6 mai 2021

Compte tenu du nombre important de plans d'eau en Haute Vienne le CODERST s'était enrichi en 2017 d'un volet plan d'eau où les dossiers de régularisation d'étangs nécessitant une expertise particulière étaient examinés entre spécialistes (membres issus du plénier où LNE/SRL siégeaient).

Dans une note intitulé « Bilan relatif au CODERST en formation restreinte plans d'eau » datée du 13 octobre 2021 les services de la Préfecture de la Haute Vienne demandait au CODERST plénier la suppression de sa spécificité « plan d'eau » ! Ce qui a été validé. Le coderst restreint, après avoir été vidé de son sens par la DDT 87, n'existe donc plus.

SRL considère ce détricotage autoritaire regrettable dans la mesure où aucun bilan et diagnostic n'ont été fait : nombre de réunions depuis la mise en place / nombre de dossiers traités / nombre de réunions annulées ou reportées faute de quorum / bilan du suivi de la mise en œuvre des arrêtés / bilan de la mise en œuvre de la politique départementale depuis 2019 : travail par bassin en particulier...

Nous avons contesté cette décision en séance plénière du 26/10/21 mais malheureusement pas pu obtenir le report de cette décision. On nous a assuré que la porte n'était cependant pas fermée : si le nombre de dossiers augmentait de façon significative cette position pourrait être réexaminée....

- **Comités sécheresse rivière Creuse**

- **COFIL de la Stratégie étangs de l'EPTB Vienne** (SAGE Vienne) du 02 février 2021

- **Comités sécheresse de la Creuse** : les. 21/04/21 ; 30/07/21

- **Assemblée générale Barrage Nature Environnement** le 16/09/21

- **Commissions géographiques Gartempe du SAGE CREUSE** le 14/10/21

- **Remise des trophées de l'eau** (SAVB récompensé pour 2 dossiers d'effacement de seuils de 2 moulins sur la Gorre le 09/11/2021

- **COFIL Sources en action** le 08/12/21

- **Restitution du Plan Local d'Adaptation aux Changements Climatiques** de l'EPAGE Vienne le 15/12/21

- **COFIL Natura 2000** de la haute vallée de la Vienne à Bugeat le 06/01/22

- **COFIL du CTMA bassin de la Briance** le 26/01/2022

## ➤ **Participation nationale**

- Participation d'Antoine Gatet au **Conseil national de l'eau**

- Participation aux activités du **réseau juridique et du réseau eau de FNE**

- Mise en œuvre d'une fiche prospection rivières des données nécessaire et utile à l'étude hydromorphologique.
- **Présentation sur le terrain de l'effacement de l'étang du Theil** sur la commune de Cioux le 15/01/2022
- **Visite au moulin de Richebourg** le 02/02/2022
- Réponse à l'enquête **GEONAT sur le bilan du CTMA Valoine** le 05/08/21
- Participation aux journées du **Forum des rivières** (4 et 5 octobre 2021). Journées d'animation des TMR (Techniciens médiateurs de Rivières) organisées par la CPIE Val-de-Gartempe à Lathus.
- Participation aux **pêches électriques de la FDPMA 87**. Pêches électriques d'inventaire piscicole nécessaire à la construction de l'IPR commandées par le SAVB et l'AE Loire Bretagne sur le **Félix**, le ruisseau du **Breuil** et le ruisseau du **Trein**.

LE FAIT DU JOUR **Hier à Cioux, matinée autour de la suppression d'un étang en 2021** LE FAIT DU JOUR

### Et au milieu de l'ex-étang coule une rivière

**Environnement**  
Le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, qui défend la suppression de certains plans d'eau, organise du 15 au 16 janvier une matinée pédagogique dans la commune de Cioux, au site de l'ex-étang du Theil, supprimé en 2021.

**L**es étangs, diversifiés, sources de biodiversité, ont le culte de nos habitants dans notre région. Ils ont aussi vocation d'accompagnement au sein des zones de protection de la nature. C'est ce qui explique que la commune de Cioux, dans le département de la Vienne, a décidé de supprimer certains plans d'eau. Cette décision a été prise par le conseil municipal de Cioux, le 15 janvier 2021. Elle concerne notamment l'ex-étang du Theil, qui a été supprimé en 2021.



LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE, qui défend la suppression de certains plans d'eau, organise du 15 au 16 janvier une matinée pédagogique dans la commune de Cioux, au site de l'ex-étang du Theil, supprimé en 2021.

**Des dispositifs sont en cours de mise en place pour permettre l'accompagnement des agriculteurs.**

**Un nouveau territoire de vie**  
« Il est évident que la grande majorité d'étangs existaient à l'origine dans des zones de protection de la nature. C'est ce qui explique que la commune de Cioux, dans le département de la Vienne, a décidé de supprimer certains plans d'eau. Cette décision a été prise par le conseil municipal de Cioux, le 15 janvier 2021. Elle concerne notamment l'ex-étang du Theil, qui a été supprimé en 2021. »

### Polémique entre association et universitaires

**Ceux qui militent pour l'effacement des étangs ont des contre-arguments.**

Par exemple, deux géographes de l'université d'Orléans, Laurent Touchard, professeur, et Pascal Barthelemy, maître de conférences au Centre d'études pour le développement des territoires et l'environnement. Ils ont ainsi récemment répondu à une étude de l'association sources et rivières de Limousin, qui affirmait que le trop grand nombre d'étangs dans notre région accentuait la sécheresse. « Dans les bassins où il n'y a pas, ou très peu, d'étangs, l'eau est présente tout le temps dans les rivières, y compris lors et en période de sécheresse », soulignent notamment ces deux auteurs. « L'eau est une ressource commune. Il n'est pas normal que des propriétaires se l'approprient pour le seul plaisir d'être à la pêche une fois par an ! », note l'association.

l'entretien, de vérifier le matériel, d'éviter la surmortalité des poissons, le syndicat conteste certaines affirmations liées aux supports inconvénients des étangs (1). Ainsi le syndicat estime que les étangs ne peuvent expliquer à eux seuls la diminution du nombre de poissons dans nos rivières, ce qui affaiblit nombre de pêcheurs.

**Pas plus d'évaporation**  
L'administration, elle, est convaincue. Ainsi, la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne, qui mène la mise en œuvre de la politique de l'eau, estime que « un étang ne s'évapore pas plus qu'une forêt ou des terres de prairie. Une des solutions à la sécheresse est d'avoir des retenues d'eau qui permettent de restituer le débit minimum biologique ou de soutenir l'étiage en ayant préalablement stocké des eaux de pluie l'hiver ». Enfin, certains estiment que l'assèchement des eaux de 15-mois provient surtout des captations faites par les agriculteurs. (1) En 2020, le syndicat, soutenu par ses adhérents, a initié une opération de nettoyage de l'étang de la Haute-Vienne défund évidemment ces derniers. C'est en 1916, il compte 714 adhérents, et tout en admettant que certains propriétaires ne vendent pas assez souvent leur étang, opération qui permet de

**BIENS DE SECTION**  
Mieux. Avant lors de cette matinée, le maire de Cioux, Jean-Benoît Escamand, se a permis de rappeler que les étangs font partie d'une problématique environnementale plus large. « Dans notre commune, il existe de très nombreux plans d'eau. Certains sont très anciens et ont une valeur patrimoniale qui ne peut être remplacée par les habitats qui en ont la place. Mais ceux qui sont en état de dégradation ou qui sont en danger de disparition, il est nécessaire de les supprimer. C'est ce qui explique que la commune de Cioux, dans le département de la Vienne, a décidé de supprimer certains plans d'eau. Cette décision a été prise par le conseil municipal de Cioux, le 15 janvier 2021. Elle concerne notamment l'ex-étang du Theil, qui a été supprimé en 2021. »

**Pour l'eau, de nombreux acteurs**  
Ainsi, plusieurs associations ont participé à cette matinée pédagogique. Parmi elles, le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, qui défend la suppression de certains plans d'eau, organise du 15 au 16 janvier une matinée pédagogique dans la commune de Cioux, au site de l'ex-étang du Theil, supprimé en 2021.



LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE, qui défend la suppression de certains plans d'eau, organise du 15 au 16 janvier une matinée pédagogique dans la commune de Cioux, au site de l'ex-étang du Theil, supprimé en 2021.

## Nettoyages de cours d'eau / Restaurations de milieux

- **Nettoyage des berges de la Vienne** au Palais le 25/04/21
- **Nettoyage de rivière avec le Kayak club à Aixe** sur vienne le 26/06/21
- **Traitement de 7 signalements de décharges sauvages** concernant des cours d'eau dans le cadre de « Sentinelles de la nature »
- **Chantier d'arrachage de la Balsamine** de l'Himalaya à la Monnerie le 28/06/21
- **Chantier de restauration d'habitats de sonneurs** à ventre jaune à Rancon le 1<sup>er</sup> décembre 2021 (en lien avec le CEN et le GMHL)

**LE PALAIS-SUR-VIENNE** ■ Les « nettoyeurs » de bords de Vienne ont œuvré

# La rivière cible de goujats



**DÉCHETS.** Les nettoyeurs ont bénévolement retroussé leurs manches pour toiletter les rives et les eaux.

Là où certains souillent sans vergogne, d'autres prennent sur leur temps pour redonner au paysage une allure acceptable...

**U**lcéré de trouver une invraisemblable quantité de déchets dans les bois et au bord de la Vienne - emballages, bouteilles en verres et sacs plastiques, et même un matelas jonchant le sol en différents endroits, laissés là par des « promeneurs »

sans scrupule ni sens civique, - un pêcheur a lancé l'alerte.

Une opération de nettoyage bénévole du site a été organisée récemment en association avec des élus municipaux de la commission Environnement, la base nautique, de l'association Sources et Rivières Limousin\*, l'Aap-pma, la fédération de pêche 87, et avec l'accord du propriétaire d'une partie des terrains concernés. Le

nettoyage a eu lieu dans et sur l'eau, entre le barrage du Palais sur Vienne et le centre nautique en amont.

La mairie avait mis à disposition les équipements nécessaires à cette opération (pinces, gants, sacs-poubelles...), et ses agents viendront collecter l'ensemble des déchets ramassés.

Cette opération permettra aux usagers de pouvoir jouir de l'accès à ces terrains, dans un cadre plus

conforme à celui attendu sur ce très beau site naturel, très fréquenté l'été, notamment. ■

➔ **Ce que dit la loi.** Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

(\*) Sources et Rivières du Limousin fait partie des 9 associations agréées au niveau régional pour la protection de l'environnement. Elle a déjà mené à plusieurs reprises ce genre d'opération sur les communes de Couzeix, Chamborêt ou Nantiat.

### Suivi des cours d'eau prospectés par les bénévoles de l'association en 2021 :

#### Prospections hydromorphologiques hebdomadaire de cours d'eau :

**La Semme** entre le 05/08/2020 et le 10/03/2021: 18 sorties sur ce bassin versant : 13 sur le cours principal de la Semme et 5 sur certains de ses affluents (Gassolière, Forges, Dauge et Biossac)

**La Vige** entre le 05/05/2021 et le 27/10/2021 : 7 sorties sur le cours principal de la Vige et 4 sur certains de ses affluents (Béraude, Vigon, Monnards)

**Le Tranchepie**, 3 sorties entre le 17/03/2021 et le 31/03/2021

**Le ruisseau des Vilettes**, 3 sorties entre le 07/04/2021 et le 21/04/2021

**Le ruisseau du Félix**, 3 sorties entre le 28/04/2021 et le 19/05/2021

**Le Ritord** partie aval le 03/11/21

**La Cane** le 10/11/21 (recherche de frayères)

- Chaque sortie a donné lieu à un compte rendu détaillé des observations réalisées notamment sur l'hydromorphologie.

- Les sorties se font en partenariat avec les AAPPMA locales ou d'autres acteurs locaux qui le souhaitent.

- Les fascicules de synthèse des bassins versant suivis sont en cours de rédaction ou d'impression et feront l'objet d'une communication.

### Contrat Vienne métropolitaine

Dans le cadre de son projet de Territoire en Transition Hydrique (TTH) dans lequel Limoges Métropole s'est engagée et de sa stratégie en faveur des cours d'eau et des zones humides Limoges Métropole met en place un contrat de rivières (période 2022-2028). Les principaux cours d'eau du Périmètre de ce contrat : Valoine, Aurence, ruisseau de Palais et affluents, Auzette, Félix, ruisseau des Vilettes, Tranchepie

#### SRL a participé aux rencontres de mise en place de ce contrat :

Hiérarchisation des objectifs ; Echanges avec les partenaires institutionnels et les co-signataires potentiels du contrat ; Préparation du cadre administratif du programme opérationnel ; Comités techniques



## **BILAN COMMISSION JURIDIQUE**

**Fichiers de suivi des dossiers :** Suivi et mise à jour régulière des fichiers de suivis de dossier

- **1 gros dossiers contentieux administratif et constitutionnel en cours**

- **Une douzaine de dossiers contentieux judiciaires en cours**

- **Une douzaine de dossiers pré-contentieux en cours de suivi**

**Thématiques :** étangs, zones humides, pollutions de cours d'eau, centrales hydroélectriques, destructions d'espèces, circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels et publicité mettant en évidence les véhicules dans cette situation infractionnelle, pollutions radioactives et passif minier, destructions d'espèces, pollutions forestières, accès aux documents administratifs etc.

### **Contentieux administratif**

#### ➤ **Contentieux administratif clos en 2021**

- **TA Limoges – Usine de pellets torréfiés Bugeat Viam**

Recours avec Non à la Montagne Pellets et Corrèze Environnement contre l'arrêté du Préfet de la Creuse autorisant l'exploitation d'une unité de torréfaction et de pelletisation de plaquettes forestières. Mémoire introductif déposé le 21 juillet 2018. Mémoire en réplique déposé le 15 décembre 2019.

**Annulation de l'autorisation prononcée par le Tribunal Administratif de Limoges le 25 février 2021.**

- **TA Limoges – Cartographie des frayères 23**

Demande de publication de l'inventaire des frayères, zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole (dont l'approbation devait intervenir avant le 30 juin 2012). Refus implicite de la Préfète de la Creuse le 19 novembre 2018.

Recours devant le Tribunal Administratif contre le refus de publication des inventaires en Creuse et Corrèze. Mémoires déposés le 19 janvier 2019.

Le Préfet de la Creuse a publié les inventaires le 5 juillet 2021.

**SRL s'est donc désisté de son recours** devant le tribunal administratif. Le Tribunal en a pris acte tout en accordant à SRL 800€ de frais de procédure.

- **Tribunal Administratif de Limoges – refus de mise en demeure propriétaire d'étang – Champagnac la Rivière (87)**

Contestation devant le tribunal administratif du refus opposé par le Préfet de la Haute Vienne de mettre en demeure le propriétaire d'un étang de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2009 encadrant l'équipement et le fonctionnement de l'ouvrage. Mémoire déposé le 28 août 2020.

Publication d'un arrêté de mise en demeure le 28 mai 2021.

**Ordonnance de désistement** de SRL le 10 novembre 2021.

- **Tribunal Administratif de Limoges – refus de mise en demeure propriétaire d'étang – La Croisille sur Briance (87)**

Contestation devant le tribunal administratif du refus opposé par le Préfet de la Haute Vienne de mettre en demeure le propriétaire d'un étang de se conformer aux disposition de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2008 encadrant l'équipement et le fonctionnement de l'ouvrage.

Dossier dans lequel la Cour d'Appel de Limoges a confirmé la condamnation civilement les propriétaires dans un contentieux porté par SRL et la fédération de pêche de la Haute-Vienne.

Mémoire déposé le 28 août 2020.

Publication d'un arrêté de mise en demeure le 28 mai 2021.

**Ordonnance de désistement** de SRL le 5 octobre 2021.

➤ **Contentieux administratifs introduits en 2021**

**- Conseil d'Etat : action contre la dérogation à l'obligation de reconquête des continuités écologiques accordée par la loi de 2017. Demande de renvoi en QPC au Conseil Constitutionnel de la question de la conformité de l'article L214-18-1 à la constitution.** Action conduite avec FNE, ERB et ANPER-TOS.

**Première victoire le 8 mars 2022 : le Conseil d'Etat juge la question sérieuse et renvoie au Conseil Constitutionnel le soin de vérifier la conformité de la disposition à la Charte de l'Environnement** (4<sup>ème</sup> décision du CE pour SRL, première en QPC)

CONSEIL D'ETAT

PD

statuant  
au contentieux

N° 459292

REPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT et autres

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Mme Rozen Noguellou  
Rapporteure

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux  
(Section du contentieux, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> chambres réunies)

M. Stéphane Hoynck  
Rapporteur public

Sur le rapport de la 6<sup>ème</sup> chambre  
de la Section du contentieux

Séance du 25 février 2022  
Décision du 8 mars 2022

Vu la procédure suivante :

Par un mémoire et un mémoire en réplique, enregistrés les 10 décembre 2021 et 22 février 2022 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, les associations France Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, Sources et Rivières du Limousin, l'association nationale pour la protection des Eaux et Rivières - Truites, Ombres, Saumons demandent au Conseil d'État, en application de l'article 23-5 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 et à l'appui de leur requête tendant à l'annulation de la décision implicite rejetant leur demande d'abrogation des dispositions d'application de l'article L. 214-18-1 du code de l'environnement, notamment de la note technique du 30 juin 2018, et rejetant leur demande de prendre toutes mesures afin de permettre l'application de la continuité écologique et sédimentaire à l'ensemble des ouvrages implantés sur des cours d'eau classés par les préfets coordinateurs de bassin au titre du 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, de renvoyer au Conseil constitutionnel la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution de l'article L. 214-18-1 du code de l'environnement.

### ➤ Contentieux judiciaires clos ou avancés en 2021

- **Audience pénale Tribunal Judiciaire de Guéret du 27 janvier 2021.** Destruction de tourbière en site Natura2000 abritant plusieurs espèces protégées (après 10 ans d'aides publiques pour sauvegarder la zone). Commune de Gentioux-Pigerolles. Gestion et préparation du dossier.

Constitution de partie civile de SRL et du GMHL.

Condamnation pénale prononcée, avec obligation de remise en état.

Remise en état ordonnée pour le 31 décembre 2021. En cours de vérification.

- **Audience pénale Tribunal judiciaire de Guéret du 4 février 2021.** Destruction d'habitat d'espèce protégée (en particulier moule perlière) en site Natura2000, à St Dizier Leyrenne en 2016.

Condamnation pénale, remise en état ordonnée et préjudice de SRL réparé.

Appel formé. Appel incident de SRL.

Audience Appel le 9 février 2022. Renvoie au 22 juin 2022.

- **Audience pénale Tribunal judiciaire de Limoges du 17 juin 2021.** Destruction d'habitat d'espèce protégée, tortues Cistude. Verneuil Moutiers.

Relaxe en première instance. Appel du Parquet et de SRL.

Audience Appel le 9 février 2022. Renvoie au 22 juin 2022.

- **Pollution de l'Auzette**, 1,8 km, affluent de la Vienne, le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Pollution issue d'une entreprise de décapage de la ZI du Ponteix. Très grosse mortalité piscicole. Commune de Limoges. Plainte SRL au Proc le 7 juillet 2020. Dossier traité en lien avec la fédération de pêche 87.

Audition de SRL par la Police de Limoges en 2021. Avis à victime en décembre 2021 pour audience pénale le 4 mars 2022. Reporté en septembre 2022...

- **Mise en œuvre des mesures compensatoire de destruction de zones humides.**

Aménagements routiers du CD23. Croze et Séglières. Demandes de mises en demeure avec FNE23. Obtention en 2021 de la première mise en demeure préfectorale.

### ➤ Dossiers ouverts en 2021

- **Pollution radioactive du ruisseau des petites Magnelles.** Plainte formalisée le 1<sup>er</sup> avril 2021 devant le procureur. Analyses de boues vertes par la CRIIRAD. Audition de SRL par la gendarmerie le 14 mars 2022.

- **Pollution du ruisseau du Theil à St Priest Ligoure en aval de l'étang de Masgontier.** Plainte et saisine de la DDT par courrier commun SRL / Mairies de St Priest et Château-Chervix, FDPPMA87, AAPPMA Château chervix et St Priest Ligoure, SABV.

- **Pollution de plusieurs cours d'eau** dont le ru de Thibeauderie (sous-affluent de la Gartempe) et du ruisseau, par deux méthaniseurs gérés par la même société. Communes de Azat-le-Ris et Peyrat-de-Bellac. Plainte Proc et OFB le 11 juin 2020. Saisine Préfet le 3 mai 2021 avec les maires de Peyrat de Bellac et Bellac, et avec associations Barrage, Sauvegarde de la Gartempe et AAPPME de Bellac. Réunions de terrain.

SRL bénéficie d'un agrément du ministère de la justice lui permettant de délivrer des conseils et assistances juridiques.

### ➤ Cellule d'assistance juridique de LNE

Par convention, SRL anime la cellule d'assistance juridique de Limousin Nature Environnement au bénéfice des associations membres de la fédération Limousine (Corrèze environnement et FNE 23 en particulier).

- Dossiers contentieux (LNE, GMHL, SOS Faune Sauvage, Corrèze Environnement, FNE23)
- Dossiers d'assistance juridique sur le droit d'association (rédaction de statuts, conseils)
- Dossiers d'assistance juridique à des actions de plaidoyer

Le compte rendu détaillé des actions est établi pour Limousin Nature Environnement.

### ➤ Stages de citoyenneté

Par convention, le Parquet de Limoges a confié à LEN et SRL l'organisation et l'animation en lien avec l'OFB de stages de citoyenneté destinés à des primo-délinquants environnementaux.

SRL a participé à la rédaction de la convention, à la constitution du programme du stage et est intervenue lors du premier stage.

- Signature de la convention le 28 mai
- Organisation du premier stage le 20 octobre 2021
- Un second stage est programmé le 30 mars 2022

## Haute-Vienne → L'actu

**ENVIRONNEMENT** ■ Convention signée entre la justice, l'Office de la biodiversité et Limousin nature environnement

# La justice dit désormais le droit en vert

Limoges est devenu Pôle spécialisé en matière environnementale pour traiter les grosses affaires de pollution et elle multiplie les stages pour les auteurs des plus "petites" infractions.

Franck Lagier

Une centaine d'infractions par an. Voici en gros ce que représentent les atteintes à l'environnement sur le territoire de la Haute-Vienne, qu'il s'agisse d'utilisation de pesticides, de dépôts d'engrais, de pollution de cours d'eau ou encore de destruction d'espèces protégées. Jusqu'à présent, quelques affaires, les plus importantes, terminaient devant le tribunal. Les plus légères étaient souvent traitées par un simple rappel à la loi. Une amende était le plus souvent dressée au contrevenant. Hier, la signature au tribunal judiciaire d'une convention entre le procureur de la République, l'Office français de la biodiversité et Limousin nature environnement a quelque peu changé la donne. Des actions éducatives ainsi que des stages de citoyenneté seront plus fréquemment



**SIGNATURE.** Hier, une convention pour la mise en place d'un nouveau stage de citoyenneté en matière d'atteinte environnementale a été signée au tribunal judiciaire. PHOTOS : FRANCK LAGIER

ordonnés dans un but pédagogique. « Il s'agit de sensibiliser les auteurs aux "petites" atteintes à l'environnement. Plutôt que de payer une amende, le contrevenant suivra un stage dont il réglera le coût », a souligné le procureur Baptiste Porcher. Soit une somme de 80 à 250 euros avec une sorte de "remise" sur les prix si l'auteur répond justement à l'issue du stage à un questionnaire sur l'environnement. « Notre but est de faire de la pédagogie, de la prévention

et de vérifier qu'ils ont bien compris quelles sont les conséquences sur la nature », ont souligné Antoine Gatet de Sources et rivières du Limousin et Michel Galliot président de Limousin nature environnement.

#### 3 % des procédures

Possibilité est également offerte aux quinze agents composant l'Office français de la biodiversité, de convoquer immédiatement un contrevenant sans passer par la case Parquet. « Le but est d'agir le plus tôt

possible après la commission de l'infraction », note le procureur.

Les plus gros délits commis dans le ressort de la cour d'appel seront quant à eux traités à Limoges, par le tout nouveau pôle spécialisé en matière environnementale. Une nouveauté qui marque, là encore, un sérieux tournant sur la prise en compte des questions environnementales au niveau judiciaire. Elles représentent 3 % des 4.500 procédures traitées chaque année à Limoges. ■

## Plainte après la découverte d'une bouillie "radioactive"

Un reportage de France 3 Limousin a peut-être débouché sur une nouvelle affaire de pollution radioactive non loin du centre de stockage des déchets de Bellezane.

Alors qu'un tournage de nos confrères avait lieu au niveau du cours d'eau des petites Magnelles, au nord du département, des membres de Sources et rivières du Limousin ont constaté la présence d'une sorte de

« bouillie recouvrant la végétation. Les analyses ont montré que les taux de radioactivité étaient plus de dix fois plus élevés que la normale », note Antoine Gatet de Sources et rivières. Une plainte a été déposée début avril contre X, ce qu'a confirmé le procureur de la République de Limoges. L'affaire pourrait être confiée à la brigade de recherches ou la section de recherches de Limoges. ■



**PLAINTES.** Antoine Gatet, à gauche, juriste de Sources et rivières du Limousin, annonce avoir porté plainte au nom de l'association. À droite sur la photo, Michel Galliot, président de Limousin nature environnement.